

## **DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mme BLOT Séverine, Mr REVENU Bruno, Mr GARNIER Sébastien, Mr THOMAS Jean-Charles, Mr ROGUE Vincent, Mr DUMAS Yannick, Mr PANNETRAT Jacky, Mr GAGNAUD Christophe, Mme BOUAOUIT Geneviève et Mme CHABANNES Marie José

Absents excusés : Mr BLANLUET Christophe (pouvoir à Mme BLOT), Mr TRITKI El Mostafa (pouvoir à Mme CHABANNES) et Mme ROBIN Eloïse

Absent : Mr GAGNEPAIN Emmanuel

Secrétaire de séance : Mr PANNETRAT Jacky

Pendant le couvre-feu, l'assistance aux débats des organes délibérants ne constituant pas un motif d'autorisation de sortie dérogatoire, la réunion s'est donc déroulée en l'absence de public (et aucun journaliste n'était présent).

\* \* \* \* \*

### **DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr PANNETRAT Jacky se propose en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

### **APPROBATION COMPTES RENDUS**

Les comptes-rendus des réunions du 13 novembre et 18 décembre 2020 sont approuvés à l'unanimité.

### **2021/0001 BUDGETS : contrôle / réalisations / prévisions - TRESORERIE / emprunts**

- Les dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2020 sont désormais enregistrées (date limite 15/01) et elles s'élèvent au 29/01/21 à 475 011 €, en retrait de 52 625 € par rapport aux dépenses budgétées, avec une prévision maintenue à 188 638 € pour le virement à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 627 608 € auxquels s'ajoute l'excédent antérieur reporté de 84 037 €.

L'exercice dégage donc un excédent qui sera reporté sur l'exercice 2021.

Le compte de la Commune au Trésor Public est au 29/01 créditeur de 57 867 €.

- Le Maire évoque le plan prévisionnel de trésorerie établi en décembre 2020 qui prévoyait un point bas de la trésorerie à 26 000 € en juillet 2021 et une remontée ensuite, après mise en place des soldes des deux emprunts contractés début 2020 (306 000 €) et des deux nouveaux emprunts décidés lors de la réunion du Conseil Municipal du 18/12/2021 (480 000 € dont 250 000 pour l'assainissement).

- A ce jour, le solde d'un emprunt a été mis en place et le solde du deuxième le sera en fonction des besoins de trésorerie immédiats, et les formalités pour les deux emprunts nouveaux

seront finalisés en mars / avril en fonction des besoins réels de trésorerie liées aux deux gros chantiers (logements et assainissement).

- Le Maire préparera pour le prochain Conseil Municipal un plan de Trésorerie réactualisé intégrant l'année 2022 et les suivantes, et prenant en compte les nouveaux programmes qui pourraient être étudiés au premier semestre 2021 (PLSV 3<sup>ème</sup> tranche / Maison des Assistantes Maternelles / chaufferie bois / achat bâtiment Centre Bourg) pour une réalisation en 2022/2023. Cet exercice est nécessaire dès maintenant afin de vérifier la cohérence de ces nouveaux engagements avec l'endettement de la Commune, et d'en optimiser le positionnement dans le déroulement du mandat après avoir hiérarchisé les priorités des opérations.

- Cet exercice permettra d'alimenter les débats de la Commission des Finances, qui devra se réunir en février afin de proposer le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) à conduire en mars, pour un vote du BP 2021 prévu avant le 15 avril.

### **2021/0002 TRAVAUX PARC LUDIQUE ET SPORTIF DES VARENNES**

- Le Maire fait circuler le dossier de demande de DETR de la 3<sup>ème</sup> phase du Parc Ludique et Sportif des Varennes (PLSV) qui a été envoyé à la Préfecture mi-janvier.

Il comporte l'avant-projet sommaire réalisé par le Cabinet D MARINGE, de l'Espace Santé Forme (ESAF), le parcours extérieur fitness, les jeux éducatifs et le mobilier urbain.

Ce dossier sera également envoyé à la Région Bourgogne Franche Comté et à la Communauté de Communes du Sud Nivernais dans les jours à venir, avec l'objectif d'obtenir une réponse en avril / mai permettant de lancer les études de l'ESAF avant l'été.

- L'estimation des travaux s'élève à 349 000 € HT, légèrement en deçà du montant (360 000 € HT) prévu dans la délibération du Conseil du 18/12/2021.

Le Plan de Financement prévoit des subventions à hauteur de 267 750 € à obtenir de l'Etat et de la Région Bourgogne Franche Comté, ainsi qu'une inscription budgétaire dans le Contrat Cadre passé entre la Communauté de Communes du Sud Nivernais et le Conseil Départemental de la Nièvre.

La Commune de Sougy participera à hauteur de 81 250 €, auquel s'ajouteront aussi 4 % de TVA résiduelle non remboursée, soit environ 14 000 €.

- Les travaux de terrassement généraux de la plateforme ont commencé, mais ont été interrompus par la pluie.

Il faut espérer que la météo permettra un achèvement des terrassements généraux et des deux plateformes Skate Park et City Stade en février, la réalisation des enrobés en mars et l'installation des équipements en avril.

- Par ailleurs, une rencontre est programmée avec l'ADESS (Association Départementale pour l'Emploi Sportif et Socioculturel) pour préparer l'exploration avec la Commission Patrimoine d'un partenariat avec la Commune, portant notamment sur l'animation du PLSV / ESAF.

### **2021/0003 ECOLE / EXTENSION SIRPDS**

Le Maire expose les conditions dans lesquelles l'instruction du dossier de l'extension du RPIDS aux Communes de Béard et St Ouen-sur-Loire a dû être accélérée (notification à la baisse des effectifs scolarisés à la rentrée 2021 et rumeurs de création d'une école cantonale maternelle à Decize).

- De nombreux échanges fructueux ont eu lieu entre les Maires des 4 Communes, ainsi qu'avec l'inspectrice d'Académie.

Un document d'étape évoquant la répartition des effectifs (80 élèves environ) dans les 4 classes (1 à St Ouen-sur-Loire, 1 à Druy-Parigny et 2 à Sougy-sur-Loire) d'un futur RPI regroupant les 4 Communes, a été établi en urgence. Ce document (disponible en Mairie) présente l'ensemble du projet, les contraintes (baisse des effectifs) sous lesquelles la réflexion doit s'organiser, l'organisation scolaire qui en découle (après la réduction presque certaine d'un poste d'enseignant), les dispositions logistiques d'accompagnement (transport, cantine) ainsi que l'environnement périscolaire.

- Une réunion avec les 4 maires, organisée le 25 janvier chez Mme la DASEN en présence de l'Inspectrice d'Académie, a permis d'acter l'intérêt du Ministère de l'Education Nationale pour le projet d'extension du RPI, tant en terme de continuité et de visibilité à moyen terme du cursus scolaire (pour les parents, les enseignants, les élus et l'Education Nationale) qu'en terme de structuration et d'aménagement du territoire situé entre Imphy et Decize, et donc en terme d'attractivité dans un espace rural en difficulté.

- L'impact financier du projet sera sans doute limité, mais les coûts supplémentaires des transports (essentiellement ceux liés à la cantine) et de l'accompagnement des élèves seront en hausse (en supposant que les transports scolaires du matin et du soir resteront intégralement financés par la Région Bourgogne Franche Comté).

- Le projet doit être bien sûr validé par les Conseils Municipaux des 4 Communes qui devront ultérieurement mettre en place le support administratif de leur partenariat (modification des statuts du SIRPDS).

- Le projet doit également faire l'objet d'une concertation avec les parents d'élèves, dans la mesure où le nouveau RPI s'intégrera dans la future nouvelle carte scolaire, ce qui est un élément nouveau et contraignant pour les élèves de Béard et Saint Ouen-sur-Loire.

- Dans l'immédiat, la DASEN souhaite que les 4 Communes s'engagent entre elles dès maintenant à gérer ensemble le futur regroupement pédagogique, dans le cadre d'une convention, dont le Maire donne lecture, et qui prévoit la participation de la Commune de résidence aux dépenses de fonctionnement du futur Syndicat du RPI au prorata du nombre d'enfants qui y seront scolarisés.

- Le Conseil donne son accord à la signature de la convention quadripartite concernant la gestion du futur RPI étendu aux Communes de Béard et Saint Ouen-sur-Loire et mandate le Maire pour poursuivre les discussions avec la DASEN et les 3 autres Communes, préalables à la mise en place du RPI pour la prochaine rentrée scolaire.

- Une simulation financière du fonctionnement du futur RPI sera établie dès que le dossier aura progressé dans les communes de Béard et St Ouen-sur-Loire, auprès des élus comme des parents d'élèves.

- Une réunion avec tous les parents d'élèves sera organisée (journée portes ouvertes) dès que la maquette du futur RPI aura été définitivement arrêtée.

## **2021/0004 CHAUDIERE BOIS**

Le représentant de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Nièvre (ALEC) est venu en Mairie le 04/01/2021 pour actualiser le dossier du remplacement de la chaudière fuel par une chaudière bois, accompagné de la création d'un mini-réseau de chauffage comportant la salle Récréative, la salle du Conseil et son étage, la Mairie et l'Ecole ; peut-être sera-t-il intéressant de rajouter les deux logements de la Place du Marronnier (actuellement équipés de radiateurs électriques) ainsi que la salle ELODIE (air pulsé).

Les éléments d'informations sur les consommations d'énergie lui ont été communiqués en complément des éléments techniques relevés dans les locaux lors de la visite.

Un rapport devrait être présenté à la prochaine réunion du Conseil, permettant - si les conclusions en terme de rentabilité sont favorables comme en 2015 (8 000 € d'économie de combustible / amortissement de l'installation en 8 ans grâce aux subventions très importantes) - de lancer l'étude détaillée du projet par un bureau spécialisé (l'étude étant également largement subventionnée).

#### **2021/0005 MAISON ASSISTANTES MATERNELLES**

Le Maire rappelle au Conseil les difficultés que rencontrent les jeunes parents pour s'assurer les services de garde à domicile de leurs enfants (il n'y a plus actuellement qu'une seule assistante maternelle à Sougy).

La création d'une MAM (Maison des Assistantes Maternelles) favoriserait la création d'une offre de services, qui a son tour aurait un impact favorable à moyen terme sur la fréquentation de l'Ecole.

La première condition est de trouver un groupe d'Assistants Maternelles (minimum 3, peut-être 4, sans doute maximum 5) susceptible d'intégrer la MAM et de la gérer ensemble (sans la Commune).

Le Maire a pris contact actuellement avec 5 personnes, dont 2 exercent (hors Sougy), 1 autre a exercé et 2 autres sont en demande d'agrément auprès du Conseil Départemental.

Une réunion de présentation collective sera organisée prochainement par la première Adjointe pour confirmer - ou non - la pertinence du projet et étudier ses modalités de mise en place.

La deuxième condition est que la Commune mette à disposition des Assistants Maternelles (à priori gracieusement) un local adapté aux normes légales, permettant d'accueillir une dizaine d'enfants.

Une solution pourrait être d'aménager une large partie du 3<sup>ème</sup> logement prévu Place du Marronnier (dont la toiture a déjà été refaite) et d'y installer - au moins provisoirement - la MAM (sanitaires et dortoir + salle de jeu).

L'intérêt de la solution réside dans sa rapidité (études faites, 6 mois chantier) et dans la qualité du site (petit jardin, accès immédiat au square, Centre Bourg et parking).

Un autre intérêt est aussi de réaliser en grande partie un 3<sup>ème</sup> logement (patrimoine, revenu locatif, élève scolarisé), l'autre partie étant réalisée lorsqu'on aura une visibilité sur l'avenir de la MAM : soit la viabilité du dispositif se confirme et on peut envisager un déménagement, par exemple dans le bâtiment agricole à acquérir en Centre bourg, soit l'expérimentation sur un an ou deux n'est pas probante, et la Commune peut alors récupérer le local et terminer son aménagement en logement locatif.

Le Conseil donne son accord unanime pour explorer l'implantation d'une MAM dans le 3<sup>ème</sup> logement et établir rapidement un APS des travaux avec une estimation de leur coût.

#### **2021/0006 LOGEMENTS : TRAVAUX / LOCATION**

- Les travaux des deux logements sont en voie d'achèvement, pour une fin de chantier prévue fin février.

- Une justification du coût des travaux de raccordement des réseaux EP/EU/FT/EDF a été demandée à l'entreprise ; la dispersion des raccordements des deux logements semble être la cause du montant élevé du devis.

- La recherche de locataires va devoir être entreprise rapidement ; le Maire rappelle au Conseil les montants des loyers des autres logements mis en location par la Commune, qui peuvent servir de référence ; il rappelle aussi que l'emprunt de 153 000 € contracté par la

Commune représente un amortissement sur 15 ans (180 mois) à 870 € / mois soit 6 € / m<sup>2</sup> et par mois pour les 2 logements qui totalisent 146,7 m<sup>2</sup>.

Le barème national des plafonds de loyer des logements sociaux se situe à 5,59 € m<sup>2</sup> / mois pour la zone C dont fait partie Sougy, étant entendu qu'ils peuvent être adaptés localement en fonction des conditions du marché.

Compte tenu de la qualité soignée des logements et de la demande forte pour ces « petits logements » le Conseil décide de fixer à 6 € / mois / m<sup>2</sup> le montant du loyer soit 500 € pour le F4 (84,3 m<sup>2</sup> et 3 chambres) et 370 € pour le F2 (62,38 m<sup>2</sup> et 1 chambre).

#### **2021/0007 SDMA / BIODECHETS**

Une réunion s'est tenue le 27 janvier avec le SDMA / Communauté de Communes du Sud Nivernais et la Société Forma Compost pour faire le point sur le test de collecte et traitement des bio-déchets démarré en novembre 2020, et on peut retenir ce qui suit :

- poursuite de la collecte des bio-seaux dans les 12 bacs, mais c'est le SDMA qui désormais s'en charge en même temps que ses tournées habituelles, et non plus la Commune

- la Commune de Sougy poursuit seule l'expérimentation du traitement en culbuto, mais seulement à partir des déchets des deux restaurants, de la cantine scolaire, et des activités festives des différentes salles louées

- si elle le juge utile, des aménagements seront apportés par la Commune au fonctionnement ergonomique du culbuto (abri sommaire, table de tri, dalle de sol, ...)

- la SDMA enregistrera les données relatives à chaque bac de collecte pour avoir un retour sur l'évolution des quantités collectées, et prendre une décision sur la généralisation éventuelle de la collecte aux autres Communes en 2022 (mais à priori sans culbuto ou avec un modèle différent).

#### **2021/0008 AGENTS TECHNIQUES**

Le nouveau contrat en CDD du cantonnier en renforcement de l'équipe a été signé. Le Conseil confirme son accord pour le faire bénéficier des formations nécessaires à son activité. Mais un entretien est programmé la semaine prochaine avec l'intéressé pour lui rappeler quelques exigences de comportement liées à son statut d'employé municipal.

#### **2021/0009 VEHICULE PEUGEOT**

Le véhicule EXPERT / PEUGEOT est opérationnel et la borne de recharge électrique sera installée dans les jours à venir ; son ergonomie, son adaptabilité et sa facilité de conduite sont appréciables. Comme pour tout équipement collectif, il convient de préciser rapidement les conditions de son utilisation (bénéficiaires, entretien, conduite, gestion, tarifs) ainsi que l'organisation du transport à la demande (ligne hebdomadaire Decize ? Nevers ? Moulins ?).

Le projet de règlement sera proposé au prochain Conseil.

Son coût de fonctionnement est réduit de 50 % par rapport à un moteur thermique.

On peut penser qu'il permettra d'offrir de nouveaux services aux habitants, aux Associations, à l'Ecole, et qu'il améliorera l'efficacité de l'équipe municipale.

Une communication sera à organiser lorsque les modalités de l'utilisation du véhicule auront été arrêtées (site internet, PLI, flyer, ...).

### **2021/0010 ENP/FABLAB**

Le Maire commente l'article du Journal du Centre sur l'évolution de l'Espace Numérique vers un Centre Intercommunal de Ressource Numériques.

Dans un premier temps, on peut penser à amorcer la création d'un FABLAB, autour d'un noyau de quelques personnes motivées par les équipements à commande numérique.

Deux devis ont été fournis par les fournisseurs habituels de l'Espace Numérique de Pays pour une liste de matériels établie après la visite faite récemment au FABLAB de Magny-Cours, pour des montants pratiquement équivalents ; 24,4 K€ pour l'un et 26,8 K€ pour l'autre.

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune doit proposer à la CCSN un projet pour une contribution au Fonds de Concours annuel en faveur des petites Communes (plafond 25 K€ et participation 50 %).

Le Conseil donne son accord pour que le projet d'équipement du FABLAB soit présenté à la Communauté de Communes du Sud Nivernais avant le 31 mars 2021.

### **2021/0011 EXTENSIONS RESEAUX ASSAINISSEMENT**

La notification des marchés des travaux du réseau d'assainissement du secteur Carnat / Parnat / Mouille sera régularisée dans les jours à venir, alors que les courriers ont été envoyés aux entreprises non retenues.

Par ailleurs, une visite du site éventuel de la future mini station du réseau d'assainissement de Tinte interviendra prochainement pour valider son emplacement avant de procéder éventuellement à l'achat du terrain.

### **2021/0012 RTE / ACCOMPAGNEMENT PROJET**

- Le Maire fait part au Conseil de la visite en Mairie du 28/01/2021 d'un représentant de la Société RTE (filiale d'EDF en charge du réseau des lignes électriques à haute tension) : RTE a mis en place un Plan d'Accompagnement de Projet (PAP) d'installation des lignes à destination des Communes d'implantation des pylônes.

Dans le cas de la modernisation de la ligne 63 KV Champvert / Saint-Eloi, le PAP prévoit en faveur de la Commune de Sougy un montant de 81 456 €.

Le PAP soutient des projets destinés à l'amélioration de l'environnement et au développement économique.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'affectation de cette subvention exceptionnelle : le débat fait apparaître que plusieurs projets peuvent être présentés à RTE (PLSV3 – ESAF / MAM / achat bâtiment agricole Centre Bourg / chemins ruraux à proximité des pylônes).

Le Conseil arrêtera la proposition à faire à RTE lors d'une prochaine réunion, après que la Commission des Finances de février et le DOB de mars aient permis d'instruire le dossier.

La décision prendra également en compte les retours de l'Etat, la Région Bourgogne Franche Comté et la CCSN (contrat cadre Conseil Départemental) sur les demandes de subventions présentées pour le PLSV 3 – ESAF.

- Le Maire prendra contact avec la société OMEXOM, en charge pour le compte de RTE de la réalisation de tous les travaux (ligne aérienne, chemins d'accès, ...) qui doit installer sa base de chantier à Sougy (zone d'activité Tinte, face à la scierie) afin d'identifier un possible partenariat sur la réfection de certains tronçons de chemins communaux situés à proximité des nouveaux pylônes à construire, dans le cadre du schéma d'aménagement « randonnée / vélo » en cours de mise en place.

### **2021/0013 AUTONOMIE PERSONNES AGEES**

Le Maire informe le Conseil de la visite reçue ce jour de la représentante pour le Sud Nivernais du « Laboratoire de Recherche et d'Etude sur le Mouvement » émanation de l'ARS, qui assure une évaluation des capacités cognitives, motrices et d'équilibre des personnes âgées, débouchant sur une prise en charge adaptée à leurs besoins.

Cette démarche, qui s'inscrit dans la recherche d'une amélioration de l'autonomie, et de la qualité et la durée de vie en bonne santé, est prise totalement en charge financièrement par la Sécurité Sociale sur ordonnance du médecin traitant. Le Laboratoire se déplace avec son matériel de haute précision sur la Commune, à l'occasion de vacances à organiser par petits groupes.

Le Maire propose d'organiser une réunion publique d'information animée par le Laboratoire ; un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres des 142 « anciens » ; un contact sera aussi organisé avec l'Association « Gym pour Tous ».

Le Conseil valide ces propositions.

### **2021/0014 ACHAT BATIMENT CENTRE BOURG**

Le Maire rappelle au Conseil que le propriétaire du bâtiment agricole situé en Centre Bourg n'est pas opposé à sa cession à la Commune. Le Conseil estime que cette acquisition permettrait la mise en place d'activités communales intéressantes (marché, création de l'amorce d'un petit village bleu, ...) indépendamment de la Maison des Assistantes Maternelles qui pourrait, y être déplacée.

Le Maire prendra contact avec l'Administration des Domaines pour organiser une visite du bâtiment et obtenir une évaluation du montant d'un achat éventuel.

Il sera possible à cette occasion d'obtenir aussi une évaluation du prix du terrain limitrophe du Parc Ludique et Sportif des Varennes en vue d'une éventuelle extension ultérieure du PLSV à un terrain de rugby.

### **2021/0015 AMENAGEMENT CHEMINS VICINAUX**

Le Maire rappelle qu'une carte - très approximative - des chemins vicinaux de la Commune avait été présentée lors d'un récent Conseil, en distinguant les tronçons revêtus et les tronçons pouvant être aménagés soit en véloroute (autour du Centre Bourg et près du Parc Ludique et Sportif des Varennes), soit en chemin de randonnée (en partenariat possible avec la Communauté de Communes du Sud Nivernais).

Il expose au Conseil que la Commune est propriétaire de très nombreux chemins ruraux, dont beaucoup sont à l'abandon depuis des décennies. Il rappelle aussi la demande faite par un agriculteur d'une cession par la Commune d'un tronçon de 700 ml qui traverse ses propriétés, et pourrait faire l'objet d'un aménagement à l'occasion des travaux à réaliser prochainement à proximité par RTE / OMEXOM.

Il rappelle également que les chemins vicinaux sont en principe inaliénables et que la cession d'un tronçon ouvrirait la porte à de nombreuses demandes équivalentes.

Il rappelle enfin qu'aucune obligation d'entretien des chemins communaux n'est prévue par le code rural, mais que si la Commune procède à des travaux de « viabilisation », elle en devient responsable et doit en assumer l'entretien.

Il lui paraît donc raisonnable de replacer la demande de cession formulée par l'agriculteur dans le cadre plus général du devenir à moyen et long terme de l'ensemble des chemins communaux.

Il propose qu'une visite d'un petit groupe d'élus fassent l'inventaire de ces chemins et de leur état - en compagnie d'un habitant qui les connaît bien et s'est proposé - et remette des propositions diversifiées d'aménagement - ou non - à la commission « Patrimoine » pour piloter le groupe, à réunir avant fin février.

Ces propositions seront intégrées dans le DOB de mars, et une ligne budgétaire pourrait être ouverte au BP 2021 voté en avril.

La Commission se prononcera également sur la réponse à donner à la demande de cession de l'agriculteur.

Après débat, le Conseil valide cette proposition dont il souhaite une mise en place rapide, compte tenu du démarrage prochain des travaux RTE par OMEXOM.

### **2021/0016 TRAVAUX DIVERS**

Le Maire relancera l'entreprise SIGNANET pour la réalisation des passages piétons (deux nouveaux + reprise d'un ancien) et du panneau « cédez le passage » de Tinte.

Les travaux de curage des fossés et de démolition d'un bâtiment à Maison Rouge sont en attente d'un 2<sup>ème</sup> devis.

### **2021/0017 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS**

Le Maire fait le point sur les différents dossiers en cours à la Communauté de Communes du Sud Nivernais :

- centre photovoltaïque : démarrage des travaux imminent jusqu'à fin juin (loyer 65 000 € / an à partager 50/50 avec le Conseil Départemental)
- extension Four à Chaux : 11 parcelles nouvelles prévues
- réflexion en cours sur petit village d'entreprises (ossature bois) pour accueil porteurs projets
- signalétique Communauté de Communes du Sud Nivernais (totem) à l'étude pour les zones d'activités (dont Tinte)
- aides aux entreprises (trésorerie / investissement) = 15 dossiers en cours
- communication : annuaire des artisans / commerçants + 5 films promotionnels du Sud Nivernais
- gros projet agro-photovoltaïque à l'étude sur Champvert (Domaine Narcy = 623 ha dont 191 ha photovoltaïque / 188 000 € de loyer / an avec moutons + 324 ha de SAU pour installer 3 jeunes agriculteurs)
- Hôtel de l'Agriculture : relooking 15 chambres = 162 K€ HT / salle événementielle / fermeture du restaurant
- camping étang Grenetier = 143 K€ HT de travaux de modernisation
- Maison de Santé Publique à Decize : la CCSN restituera la compétence à la ville de Decize.

### **2021/0018 REDUCTION LOYER LOGEMENT RESTAURANT**

Le Maire fait part au Conseil des difficultés financières rencontrées par les exploitants du restaurant par ailleurs locataires du logement attenant.

Si la fermeture des restaurants devait se poursuivre, ils pourraient être amenés à résilier le bail du logement.



Le Conseil confirme son intérêt pour le maintien de l'activité du restaurant et la poursuite de la location, une résiliation du bail du logement conduisant à l'installation rapide d'un autre locataire, ce qui serait sans doute regrettable pour les exploitants dans quelques mois.

Le Conseil mandate le Maire pour rester à l'écoute des exploitants et revoir le dossier lors de la prochaine réunion du Conseil, en ayant éventuellement exploré des solutions financières acceptables pour les deux parties.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Armoire à clefs : voir avec les cantonniers (et Christophe Gagnaud !) la mise en place d'une armoire plus grande (contreplaqué ? pitons ?).

- Délai nettoyage décharge La Cerise / A. Stankiewicz : accord pour report délai au 31/03/2021.

- Transport à la demande : un tarif de 1 € pour l'aller-retour à Decize paraît correct.

- Extension chalet Pétanque : OK pour explorer le démontage / remontage (ou transport ?) du chalet du VTT (Sougy en Roue Libre pouvant intégrer un vestiaire après remise en état).

- En première approche, la valeur marchande du bâtiment agricole du Centre Bourg peut s'estimer à environ 30 000 € et le prix de l'ha aux Varennes à environ 2 000 €.

- Boîte SOS / Anciens du Lyon's Club : la 1<sup>ère</sup> Adjointe verra le dossier avec Mme LARocca.

- BSS : voir avec la DDT la signalisation nécessaire sur la Départementale 981 pour éviter que les camions de livraison s'égarer régulièrement dans le Bourg et à Tinte.

- Participation citoyenne à la vigilance : Bruno REVENU verra avec la Gendarmerie l'organisation d'une réunion publique (avec la référente de Druy-Parigny) pour présenter des dispositifs à mettre en place (vidéo-surveillance, panneaux entrée de ville, gestion des événements, problématique de l'identification, ...).

- Conseil Citoyen de l'Environnement, du Développement Durable et des Mobilités de Decize : Geneviève BOUAOUIT et Yannick DUMAS sont volontaires pour y participer (inscription avant le 28/01/2021).

- Mur du square : nouvelle demande de M. LENHARTOVA auprès de « Sougy Ecoute » pour réclamer la facture du maçon qui a terminé le chantier, et critiquer le travail exécuté : à classer sans suite.

- Branchements fibre optique : vérifier que le PLSV et ELODIE sont bien alimentés et faire confirmer par SFR la date de la commercialisation.

- Mise en accessibilité ERP : réunion prévue en février.

- Avancement Jean ESCRIBANO : le dossier a été envoyé au CGFPT pour une instruction prévue en février.

- PLU : lancer les formalités (commissaire enquêteur, publicité, ...) en vue de la révision simplifiée.

- Casse voitures au Carnat : le Maire écrira à G. CAYRE pour le mettre en demeure de faire évacuer les 12 véhicules, afin d'éviter une intervention de la DDASS.

- Boîte à livres / boîte à idées : Séverine BLOT verra le modèle de Druy-Parigny pour une fabrication éventuelle par les cantonniers (avec Christophe Gagnaud ?).

- Elagage : le Maire relancera l'élagueur pour l'élagage d'un chêne rue du Buisson Prêtre, et l'abattage de 2 autres (Hautjeandiot et Manège).

- Vaccination Decize : arrêt des rendez-vous compte tenu du manque de doses de vaccins ; 19 personnes en attente à Sougy (l'animatrice de la Bibliothèque gère les rendez-vous et les demandes de transport éventuels).

- Chats errants : 10 stérilisations chattes et 2 castrations chats.

- Site internet : bon article Journal du Centre de Nathalie Rouget.
- THD / Fibre optique : réclamation conjointe des 9 Communautés de Communes pour une aide financière complémentaire.
- BAOBAB : accord du Conseil pour mettre en demeure l'entreprise de réaliser ses travaux de plantation au printemps 2021, avec notification d'une résiliation de son marché en cas de non réalisation.
- Nouvelles prises de guirlandes : identification des lampadaires concernés en cours (Usage, le Cloître, Tinte, VC1, ...).
- Service Civique Ecole : l'un des deux titulaires a trouvé un emploi CDI et va quitter l'Ecole.
- Correspondance Elèves / Anciens : bonne réactivité à l'initiative.
- Distributeur automatique de baguettes : pas de suite.
- Station traitement : prévoir changement serrure pour gestion culbuto ; plantation de saules en cours pour la zone de dissipation ; le fonctionnement de la station donné par le Conseil Départemental est satisfaisant.
- Débardage bois : état des lieux réalisé avec le transporteur.
- PLUI : revote probable obligatoire au 2<sup>ème</sup> trimestre.
- Columbarium : commande passée à l'entreprise THAUSE, ainsi que pour le livre de la Place du 19 Mars et le jardin du souvenir au cimetière.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 23 heures 45.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Délibérations numérotées 2021 / 0001 à 2021 / 0018.